



PROCES-VERBAL
des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 9 avril 2018

Sous la présidence de M. le Maire, Jean-Pierre JULLY,

Membres présents : MM. KURTZ, SEROT, Mme LACK adjoints
M. DARDAINE, Mmes LIMON, SCHIMPF, M. GARDEREAU, Mmes DUMOULIN, NEY, MM.
FUCHS, HOPFNER conseillers municipaux.

Membres excusés : Mme RABY Séverine qui donne procuration à M. JULLY Jean-Pierre – M.
RIETHMULLER Eric qui donne procuration à M. KURTZ Francis – Mme HENRY Liberta qui donne
procuration à M. SEROT Paul-Michel

Mme LACK Françoise est désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Adoption du Procès-Verbal du 12 février 2018

1. Budget annexe Lotissement
 - a. Approbation du compte administratif et compte de gestion 2017
 - b. Budget Primitif 2018
2. Budget annexe Photovoltaïque
 - a. Approbation du compte administratif et compte de gestion 2017
 - b. Budget primitif 2018
3. Budget général
 - a. Approbation du compte administratif et compte de gestion 2017
 - b. Affectation du résultat
4. Subventions de fonctionnement 2018
 - a. Associations lorquinoises
 - b. Convention financière avec l'association « Les Lutins »
5. Travaux 2018
 - a. Compte rendu de la commission des travaux du 19 mars 2018
 - b. Aménagement d'un espace activités
 - c. Réfection de bordures et caniveaux – Rue Dr Crevaux : Demande de subvention – Amende de police
 - d. Réfection du chemin de menant à Laneuveville-les-Lorquin et réfection de trottoirs Rue Général de Gaulle
6. Vote des taux d'imposition pour 2018
7. Budget primitif 2018
8. Implantation par EDF d'un champ photovoltaïque sur « Le Haut de l'Asile » - Position du conseil municipal

9. Divers

- Avis du conseil municipal pour effectuer les démarches auprès du CH LORQUIN pour l'acquisition du cimetière de l'Hôpital et d'une parcelle annexe
- Approbation du rapport annuel du syndicat des eaux de Lorquin/Gondrexange
- PLU : Validation des objectifs - complément de la délibération du 31/03/2015

oooOooo

Approbation du procès-verbal de la séance du 11.12.2017

1. **Budget annexe Lotissement –**a. Compte administratif et Compte de Gestion 2017

Après présentation du compte administratif par Mme LACK, adjointe, le maire ayant quitté la salle des délibérations, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2017 ainsi que le compte de gestion du trésorier dont les résultats sont identiques, arrêtés comme suit :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
Section de fonctionnement	-	-	-	0.00
Section d'investissement	- 569 927.20	-	-	- 569 927.20
TOTAUX	- 569 927.20	-	-	- 569 927.20

b. Budget Primitif 2018

Le budget primitif - annexe lotissement 2018 - arrêté en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement : 1 159 854,40 €
- Section d'investissement : 1 149 854,40 €

2. **Budget annexe Photovoltaïque –**a. Compte Administratif et Compte de Gestion 2017

Après présentation du compte administratif par Mme LACK, adjointe, le maire ayant quitté la salle des délibérations, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2017 ainsi que le compte de gestion du trésorier dont les résultats sont identiques, arrêtés comme suit :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
Section d'investissement	14 594.87	-	4 864.60	19 459.47
Section de fonctionnement	7 103.35	-	- 1 700.63	5 402.72
TOTAUX	21 698.22	-	528.87	24 862.19

b. Budget Primitif 2018

Le budget primitif - annexe photovoltaïque 2018 - arrêté en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement : Dépenses : 8 480.60 € et Recettes : 11 438.72 €
- Section d'investissement : Dépenses : 1 036,- € et Recettes : 25 360.07 €

Pour information : Tarif de la production est de 30,878 cts €/kWh

3. Budget général –

a. Compte Administratif et Compte de Gestion 2017

Après présentation du compte administratif par Mme LACK, adjointe, le maire ayant quitté la salle des délibérations, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2017 ainsi que le compte de gestion du trésorier dont les résultats sont identiques, arrêtés comme suit :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
Section de fonctionnement	663 753.63	-	157 269.80	821 023.43
Section d'investissement	- 68 740.32	-	- 29 768.01	- 98 508.33
TOTAUX	595 013.31	-	127 501.79	722 515.10

b. Affectation du résultat

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Jean-Pierre JULLY, Maire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017, constatant :

- un résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 821 023,43 €

considérant la section d'investissement qui laisse apparaître des restes à réaliser :

- en dépenses pour un montant de 3 600,00 €
- en recettes pour un montant de 42 798,23 €
- et un solde d'exécution d'investissement déficitaire de clôture de 98 508,33 €

le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 59 310,10 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement au compte 1068 excédent capitalisé pour 59 310,10 € du budget primitif 2018.

4. Subventions de fonctionnement 2018

a. Associations Lorquinoises

Le maire propose d'attribuer les subventions de fonctionnement 2018, sous condition que les associations transmettent leur bilan annuel, arrêté au 31 décembre de l'année N-1

- EHPAD	200 €	- Diapason Chorale	150 €
- SHAL	50 €	- Souvenir Français	300 €
- SPA	100 €	- Donneurs de Sang	450 €
- Sportive Lorquinoise	1 000 €	- UNC Section Lorquin	400 €
- A.P.E.L.	400 €	- Arboriculteurs	150 €
- « Les Lutins »	20 000 €	- Conseil de Fabrique	200 €
- Amicale des anciens S.P	100 €	- Les Sitelles	150 €
- Classe Verte	990 €	- Amis Jules Crevaux	160 €
- Amicale de la Gare	250 €		
- Amicale des Sapeurs-Pompiers	2 000 €	dont 10€ de cotisation	
+ Feu d'artifice	500 €	- Interassociation	850 €
- Amicale du Personnel Communal	150 €		
- Avenir Rugby Club	1 000 €		
- Club de Lutte	1 000 €		
		TOTAL	30 550,- €

Le maire informe que les subventions de fonctionnement sont votées comme ci-dessus, qu'il n'y aura plus de subvention exceptionnelle.

b. Association périscolaire – Convention financière

Chaque année, le conseil municipal accorde une subvention de 20 000,-€ à l'association « Les Lutins ».

L'ex-CC2S versait la somme de 15 000,-€ au périscolaire. Suite à la fusion des Communautés de Communes, la subvention du périscolaire d'un montant de 13 300,-€ sera rajoutée du montant des AC de la commune. Il y a lieu de reverser cette somme à l'association « Les Lutins ».

Le maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer la convention avec le périscolaire pour permettre le versement d'une subvention au-delà de 23 000,- € :

- 20 000,- € subvention de la commune
- 13 300,- € subvention de la CCSMS, à reverser à l'association
- 6 400,- € de la CAF

soit un total **39 700,- €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire :

- o à signer la convention avec le périscolaire
- o A verser la somme de 39 700,-€ - au compte c/6574 sur le BP 2018.

5. Travaux 2018

a. Compte rendu de la commission des travaux

Le Maire fait part au conseil municipal du compte rendu de la commission des travaux qui s'est réuni en date du 19 mars 2018. Les travaux prévus pour cette année sont plus particulièrement des travaux de fonctionnement à savoir :

- Réfection d'avaloir et d'enrobé : rue des Roses : 1 092,-€ TTC – devis à revoir (avaloir près de M. DRION et carrefour Ruelle du Pré de la Dame)
- Reprise d'une partie de la rampe handicapé place de l'Eglise et travaux d'étanchéité (maison PERNOT) : 9 661.92 € TTC
- Curage de fossé et réfection du chemin du Donon : 5 976,- € TTC
- Raccordement en eau potable du vestiaire rugby sur le réseau SIE Lorquin : 5 749.20 € TTC

b. Aménagement d'un espace activités

En date du 12 février 2018, le conseil municipal avait décidé de consulter trois bureaux d'études pour une mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un espace activités pour les associations, situé au 11, rue Général de Gaulle à Lorquin.

La commission des travaux s'est réunie, le 19 mars 2018 et a proposé d'abandonner le projet suite à l'importance du montant estimé des travaux soit 390 000,- € H.T.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'abandonner le projet
- d'annuler la demande de subvention au titre de la DETR 2018
- de faire un courrier aux bureaux d'études pour annoncer la décision du conseil municipal.

Le maire propose au conseil municipal de réfléchir sur le devenir de ce bâtiment pour la prochaine séance.

c. Réfection des bordures et caniveaux Rue Dr Crevaux Demande de subvention – Amende de police

Le Maire propose de réaliser les travaux de réfection de bordures et caniveaux Rue Dr Crevaux. En effet, avec le passage des véhicules, et en particulier du bus de ramassage scolaire, et compte tenu du gel en hiver, les bordures se décollent et se soulèvent.

Afin d'éviter chaque année cette réparation et faciliter le passage du bus, la commune souhaite modifier la courbe de ce virage. Le Maire souhaite solliciter une subvention au titre des amendes de police pour ses travaux. Le devis s'élève à 6 241,- € H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise la réalisation des travaux de réfection de bordures et caniveaux Rue Dr Crevaux et de modifier la courbe du virage afin de sécuriser le passage des véhicules,
- sollicite une subvention au titre des amendes de police.

d. Voiries - Réfection du chemin menant à Laneuveville-les-Lorquin et réfection de trottoirs Rue Général de Gaulle
Demande de subvention - AMITER

Le Maire informe que le chemin menant à Laneuveville-les-Lorquin est en très mauvais état, afin de sécuriser le passage des véhicules empruntant cette route, il y a lieu de la refaire, le devis s'élève à 52 9520,-€ H.T. Pour compléter ce dossier de voiries, le maire propose de réaliser la réfection des trottoirs Rue Général de Gaulle qui n'ont pas été encore terminés, un devis sera demandé à 3 entreprises.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise la réalisation des travaux de réfection du chemin menant à Laneuveville-les-Lorquin et la réfection de trottoirs Rue Général de Gaulle,
- sollicite une subvention au titre d'AMITER (dernière enveloppe).

6. Vote des taux d'imposition pour 2018

Sur proposition de la commission des finances réunie en date du 5 avril 2018, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de garder les mêmes taux que l'année 2017, conformément au tableau ci-dessous :

Contributions	Bases 2017	Base 2018	Taux votés 2017	Taux votés 2018	PRODUIT
Taxe d'habitation	1 194 505	1 212 000	17,75 %	17,75 %	215 130
Taxe foncière (bâti)	1 045 406	1 052 000	13,10 %	13,10 %	137 812
Taxe foncière (NB)	34 065	34 800	52,76 %	52,76 %	18 360
Produit attendu					371 302

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de voter les taux tels que présentés ci-dessus.

7. Budget primitif 2018

Le budget primitif 2018 - arrêté en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement : Dépenses : 1 058 310,- Recettes : 1 467 033,33
- Section d'investissement : Dépenses : 572 318,33 Recettes : 572 318,3

8. Implantation par EDF d'un champ photovoltaïque sur « Le Haut de l'Asile »

Le maire rappelle au conseil municipal qu'en date du 23 septembre 2009, le conseil municipal avait émis un avis favorable pour l'implantation d'un champ photovoltaïque par la société EDF EN France sur « Le Haut de l'Asile » (**1 vote contre et 2 abstentions**). **Délibération n°09-5086 du 23/09/2009. Ce projet avait été abandonné par la suite.**

Un permis a été déposé le 28 octobre 2010 par la Société EDF EN France, en mairie sous le numéro PC 057 414 10 V0011 pour la réalisation de ce parc photovoltaïque. Le permis a été accordé le 5 avril 2012. Le 3 mars 2014, le permis susvisé a été prorogé pour une durée d'une année non renouvelable.

M. COCHARD, Ingénieur projets d'EDF EN France a contacté M. le Maire le 6 novembre 2017 et souhaite étudier la faisabilité de relancer le projet photovoltaïque sur le même terrain appartenant au Centre Hospitalier à Lorquin. Celui-ci avait été initié il y a quelques années puis abandonné, selon lui « en raison du contexte politique lié à cette technologie ».

M. Le Directeur du Centre Hospitalier y est également favorable.

Actuellement, la commune est en cours de révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) valant transformation en Plan Local d'Urbanisme (PLU). Le Maire informe que l'implantation du champ photovoltaïque de 23 ha est située en zone A (agricole) et en grande partie sur une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 1 « les Hauts de Lorquin (également classée pelouse calcaire). L'article L.151-9 du code de l'urbanisme rappelle que la zone A est une zone à protéger. En outre, lors de l'élaboration du Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du PLU, les orientations N°3 et N°4 portent spécifiquement sur la préservation et la valorisation des patrimoines paysagers ainsi que la préservation des patrimoines naturels.

La réalisation de ce parc photovoltaïque porterait, en conséquence, atteinte à ces orientations du PADD et nécessiteraient sa remise en cause et sa révision.

Le Maire conçoit que cette source d'énergie renouvelable est intéressante mais l'implantation de ce champ photovoltaïque n'est, à l'évidence, pas adaptée sur cette zone. Il demande donc l'avis du conseil municipal sur ce projet.

Après avoir entendu chaque membre du conseil municipal et après en avoir délibéré, **moins 1 vote pour et 4 abstentions, le conseil municipal se prononce contre (10 voix) l'implantation d'un champ photovoltaïque sur « Le Haut de l'Asile » à Lorquin, zone agricole (A) et zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF).**

M. KURTZ Francis quitte la séance.

9. Divers

a. PLU - Validation des objectifs en complément de la délibération du 31/03/2015 :

Le maire rappelle au conseil municipal les objectifs cités dans la délibération du 31 mars 2015 et précise qu'il appartient au conseil municipal de décider de ceux-ci ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer les objectifs suivants de la révision du plan d'occupation des sols valant transformation en plan local d'urbanisme :

- **L'habitat et la qualité de vie – Orientation N°1 : volonté de poursuivre un développement raisonné de l'habitat n limitant l'étalement urbain :**
 - Densifier l'enveloppe urbaine pour éviter l'étalement urbain, combler les dents creuses et remplir les maisons vacantes
 - Prévoir une offre en logements diversifiée (favoriser le développement des produits locatifs et favoriser une diversité de la typologie des logements)
 -
- **La préservation de la qualité de vie de ses habitants – Orientation N°2 : préservation de la qualité de vie de ses habitants :**

- Privilégier la densification à l'intérieur de l'enveloppe urbaine existante, tout en préservant une trame verte à l'intérieur du bâti existant, dans un souci de réduction de la consommation de l'espace agricole
- **La préservation des patrimoines – Orientation N°3 : préservation et valorisation des patrimoines paysagers, naturels :**
 - Préserver les points de vue remarquables sur la vallée
 - Maintenir les haies et bosquets qui assurent une continuité écologique et une qualité paysagère
 - Préserver, aménager des espaces de vergers-jardins aux abords du bâti
 - Préserver la zone agricole et permettre la diversification de l'activité agricole (Classement en secteurs adaptés aux exploitations agricoles)
- **La préservation des patrimoines – Orientation N°4 : préservation des patrimoines naturels et de la trame verte et bleue:**
 - Maintenir la biodiversité du milieu naturel de la commune (trame verte et bleue) : les continuités écologiques et les réservoirs de biodiversité identifiés (ZNIEFF de type 1 « les Hauts de Lorquin » (également classée pelouse calcaire)
- **La préservation des patrimoines – Orientation N°5 : préservation des patrimoines historiques, culturels et touristiques:**
 - Préserver voire développer les sentiers de randonnées
 - Révéler et préserver le patrimoine naturel et architectural
 - Favoriser le développement du tourisme vert
 - Développer des structures d'accueil
- **La prise en compte des risques :**
 - Améliorer la gestion du milieu naturel : favoriser le maintien, ou le développement de zones prairiales dans les zones inondables, pour préserver les champs d'expansion et éviter les crues
 - Limiter et encadrer l'urbanisation dans les secteurs soumis aux risques d'inondation afin de protéger les biens et les personnes
- **Les projets communaux – Orientation N°6 : services à la population :**
 - Maintenir et conforter le taux d'équipement
- **Les projets communaux – Orientation N°7 : maintenir et développer les activités présentes :**
 - Favoriser le maintien des activités dans le tissu urbain existant, leur développement et l'installation de petits commerces, en partenariat avec la communauté de communes
 - Pérenniser la zone d'activité existante
 - Permettre la pérennité des exploitations agricoles en leur permettant de se diversifier. Eviter de consommer trop de terres agricoles pour des zones d'urbanisation future

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h30.